

## MODIFICATION DE L'ACTIVITÉ

Le dossier est constitué :

**De deux imprimés M2** : complétés et signés en original par le représentant légal ou son mandataire.

- **Préciser la totalité des activités exercées telles que vous voulez qu'elles apparaissent sur l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés, ainsi que l'activité la plus importante (cadre 10).**
- **Indiquer en observations (cadre 16) les activités ajoutées et/ou supprimées.**

**Des pièces justificatives suivantes :**

**Justificatif en cas d'adjonction d'activité :**

### **Création**

- ✓ aucune pièce demandée.

### **Acquisition d'une branche d'activité ou apport**

- ✓ copie de l'acte d'achat de la branche d'activité ou copie du traité d'apport signé des deux parties.
  - ✓ copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec la date de publication de la cession ou de l'apport.
- Pour les SNC copie du journal d'annonces légales **obligatoire**.

### **Location- gérance d'une branche d'activité**

- ✓ copie du contrat de location-gérance de la branche d'activité signé des deux parties.
  - ✓ copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec la date de publication de la location-gérance.
- Pour les SNC, copie du journal d'annonces légales **obligatoire**.

- ✓ Si l'activité est réglementée : copie du titre, diplôme, autorisation permettant d'exercer cette activité.

- ✓ Si adjonction ou modification d'une activité ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulant »).

- ✓ Formalité effectuée par un intermédiaire : pouvoir signé en original des deux parties.

**Coût de la formalité :**

**Frais Greffe :** par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Romans

❖ Si la modification porte sur l'établissement principal :

- Création : 181.04 €.

▲ Pour les sociétés unipersonnelles (SARL, SASU) **dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence** : 65.04 €.

- Par achat d'une branche d'activité ou apport : 67.86 €.

- Par prise en location gérance / gérance mandat : 67.86 €.

❖ Si la modification porte sur un établissement secondaire ou complémentaire (établissement dans le même ressort que le siège) :

- Création : 65.04 €.

- Prise en location gérance : 67.86 €.

- Achat d'une branche d'activité ou apport : 67.86 €.

Frais CFE : 70,00 € par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCID.

Pour un règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

### **Informations :**

- Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier.